

À tous les membres en règle au 23 février 2024 de :
COOPTEL COOP DE TÉLÉCOMMUNICATION

**OBJET : Assemblée générale annuelle des membres de Cooptel coop de télécommunication
(ci-après, la « Coopérative » ou « Cooptel »)**

Cher membre,

Il me fait grand plaisir de vous convier à notre prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative (« **l'AGA** ») qui se tiendra le 7 mai 2024 à l'Église de la municipalité de Sainte-Christine située au 636 1^{er} Rang Ouest.

Vous trouverez ci-joint et ci-après les détails pertinents de cette assemblée :

1. Date : mardi, le 7 mai 2024
2. Heure : 18 h 00
3. Ouverture des portes : 17 h 25
4. Fermeture des inscriptions pour le droit de vote : 18 h 15
5. Endroit : l'Église de la municipalité de Sainte-Christine, 636 1^{er} Rang Ouest

Vous recevez ici l'avis de convocation officiel à cette assemblée.

Seuls les membres en règle **en date du 23 février 2024**, ou leurs représentants dûment autorisés par une autorisation écrite (un membre un vote), seront admis à l'assemblée.

Si vous êtes un membre Affaires, vous devez obligatoirement avoir une autorisation en bonne et due forme. Seul le membre en règle peut se présenter à l'Assemblée. Dans le cas d'un membre résidentiel, ce dernier peut donner une autorisation à son conjoint ou son enfant majeur.

Si vous souhaitez obtenir un formulaire d'autorisation (*obligatoire pour les membres Affaires*) et/ou d'autres exemplaires des documents ci-joints, nous vous invitons à consulter notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.cooptel.ca> dans la section membre.

Coopérativement vôtre,

Mme Lyne Leblanc,
Présidente du conseil d'administration de Cooptel
p.j.

AVIS DE CONVOCATION
Assemblée générale annuelle des membres de
COOPTEL COOP DE TÉLÉCOMMUNICATION

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE

1. Ouverture de l'assemblée | Mot de bienvenue de la Présidente (Mme Lyne Leblanc);
2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée;
3. Présentation et adoption de l'ordre du jour.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET D'OPÉRATIONS

4. Présentation et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2023 ;
5. Message de la Présidente, Mme Lyne Leblanc | Rapport des activités et des opérations de l'année;
6. Présentation et réception des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Rapport des auditeurs indépendants;
7. Répartition des trop-perçus ou excédents de l'année 2023;
8. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier au 31 décembre 2024;
9. *Composition du conseil d'administration :
 - a) Présentation des deux administrateurs attirés au territoire interne dont les postes viennent à échéance, M. Éric Charbonneau et Mme Johanne Carrier
 - b) Présentation des candidats
 - c) Élections

QUESTIONS - REMERCIEMENTS

10. Période de questions
11. Remerciements et clôture de l'assemblée.

* Les noms des candidats seront affichés sur le site de Cooptel dès le 15 avril 2024.